



 **île de France**



Montreuil, jeudi 20 novembre 2014.

ATTESTATIONS

Il est rappelé que lors des modules organisés hors Ile de France , il doit vous être communiqué une attestation de réussite, attestation ou copie de cette attestation, que vous devrez, à votre tour , me faire parvenir, afin de recenser l'ensemble des modules qui vous permettront d'obtenir le diplôme souhaité.

Il est également rappelé qu'une attestation de pratique pédagogique en club est également exigée pour toute validation de formation.

Cette attestation doit cette fois vous être délivrée par le Président de votre association qui atteste que vous avez bien exercé dans votre club, durant 30 heures, pour ce qui est du diplôme d'entraîneur club par exemple. (Voir tableaux sur le site Internet du CIF)

C'est seulement après collecte de l'ensemble des attestations, et du PSC1 qu'il me sera alors possible de demander l'édition et l'envoi du diplôme concerné par la Direction Technique Nationale.

Après de très nombreux balbutiements et ajustements, engendrés par la mise en place de cette nouvelle formation, les nouveaux diplômes fédéraux viennent depuis peu de voir le jour. Les premiers commencent seulement à arriver dans les comités régionaux.

Nous vous remercions donc de bien vouloir faire preuve d'encore un peu de patience. Les premiers modules de cette nouvelle formation datent en effet de 2012...

Francis COQUOZ